

ESPACE
Aubade
SANITAIRE • CARRELAGE • CHAUFFAGE

Challenge Espace Aubade aux Journées de la Belle Plaisance de Bénodet

Vos Salles d'Exposition ROUËNEL AUBADE
PONTIVY | VANNES | AURAY | LORIENT | QUIMPER | BREST
LANNION | GUINGAMP | SAINT-BRIEUC | DINAN

le Transat
BAR RESTAURANT

Du café du matin au dernier verre du soir l'été sous les étoiles.
Pour le déjeuner et le dîner, la glace de l'après-midi d'été,
le chocolat chaud l'hiver.

Quai du commandant l'Herminier à Bénodet
+33 (0)2 98 66 29 29 - info@letransat.com - letransat.com



Rendez-vous de la Belle Plaisance

Bénodet, du 27 au 30 juin 2024



INFORMATIONS PRATIQUES

Le Club assure aux concurrents la gratuité des pontons et du parking remorques du samedi 16 juin au dimanche 30 juin. Pour les manutentions des bateaux arrivant par la route, les horaires sont fonctions des horaires de marées. Renseignements auprès de l'YCO.

HEURES ET COEFFICIENTS DES MARÉES (Concarneau)

JOURS	PLEINE MER	BASSE MER
jeudi 27 juin 2024	9h29 - 4,58m coeff. 73 / 21h56 - 4,84m coeff. 70	03h18 - 1,30m / 15h40 - 1,54m
vendredi 28 juin 2024	10h25 - 4,45m coeff. 67 / 22h54 - 4,70m coeff. 65	4h11 - 1,43m / 16h37 - 1,65m
samedi 29 juin 2024	11h28 - 4,35m coeff. 62 / 23h57 - 4,57m coeff. 60	5h08 - 1,58m / 17h39 - 1,75m
dimanche 30 juin 2024	12h37 - 4,33m coeff. 58	6h11 - 1,70m / 18h46 - 1,80m
lundi 1 ^{er} juillet 2024	1h06 - 4,50m coeff. 58 / 13h47 - 4,38m coeff. 58	7h18 - 1,77m / 19h54 - 1,78m

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Yacht Club de l'Odet - Port de Plaisance - 29950 BÉNODET
Tél. 02 98 57 26 09 - Fax 02 98 57 26 04 - E-mail : contact@yco-voile.fr
ou Y. Monmoton - Tél. 06 08 15 38 53 - E-mail : monmoton.yves@laposte.net
Avis de course et Fiche d'inscription sur :
www.yco-voile.fr ou www.rdv-belleplaisance.fr

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Sur le site du Club : www.yco-voile.fr, voir « infos pratiques »
Sur le site de l'Office du tourisme de Bénodet : www.benodet.fr

Les partenaires du RENDEZ-VOUS DE LA BELLE PLAISANCE :
AUBADE • LA VILLE DE BÉNODET • LE TÉLÉGRAMME • LE BIHAN VOILES • LECLERC PLEUVEN • LE TRANSAT
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE • VAL THORENS • GHRESHAM

23^e

Rendez-vous de la Belle Plaisance



Crédit photos : Pascale Guittouneau - Jakez

BÉNODET DU 27 AU 30 JUIN 2024

YACHT CLUB DE L'ODET
Club allié du Yacht Club de France



espace Electroménager

Jouet
E.Leclerc

890 M²
DE JOUETS
À PRIX E.LECLERC

NOTRE ÉQUIPE
DE PROFESSIONNELS
DE LA BOUCHERIE
TRAVAILLE LES MEILLEURS
MORCEAUX DE BŒUF
DES RACES À VIANDES
ET VOUS PROPOSE :

UNE CAVE DE
MATURATION

LA CAVE
DE LA BOUCHERIE

À VOTRE SERVICE POUR
VOUS CONSEILLER

- 1 DOCTEUR
- EN PHARMACIE
- 1 PRÉPARATRICE
- EN PHARMACIE
- 2 ESTHÉTICIENNES
- 1 CONSEILLÈRE DE VENTE

parapharmacie
E.Leclerc

J'ACHÈTE MOINS CHER

FOUESNANT - PLEUVEN

L'archipel de Vos Saveurs
Tél. 02 98 56 05 67

18 COMMERCES
À VOTRE SERVICE

ON PEUT VOIR DE PLUS EN PLUS GRAND !

4€ 5€ 6€ 7€ 8€ 9€

www.location.leclerc.com

Location

espace culturel
E.Leclerc

LIVRES / CD / DVD
TV / HIFI / TÉLÉPHONIE

ARRIVAGE DE
LANGOUSTINES
VIVANTES
9H ET 10H30

EN DIRECT
des criées de
LE GUILVINEC

leclercdrive.fr
Des courses en 1 clic !

maison
E.Leclerc

À DÉCOUVRIR
ARTS MÉNAGERS
ET DE LA TABLE

AVEC 1€ DE PLUS,
ON PEUT VOIR DE PLUS EN PLUS GRAND !

Chez E.Leclerc, vous savez que vous louez moins cher.



Qualité & Performances

LE BIHAN
VOILES
GRÉMENT
ACCASTILLAGE

BÉNODET 68 av. de l'Odet - 29950 BÉNODET - Tél. 02 98 57 18 03 - Fax 02 98 57 14 16
PORT-LA-FORÊT 29940 PORT-LA-FORÊT - Tél. 02 98 51 40 40 - Fax 02 98 56 92 35

www.lebihan-voiles-france.fr

VAL THORENS

Cime Caron 3200m - Rotonde panoramique



DEM7
DÉCONSTRUIRE
POUR ENTREPRENDRE

Nous créons de l'espace pour
donner une seconde vie aux bâtiments

DEM7, 28 rue Marcel Paul 29000 Quimper
02 98 94 52 44 - contact@dem7.fr
www.dem7.fr

AVIS DE COURSE EXTRAIT

Le Rendez-Vous de la Belle Plaisance 2024 Du 28 au 30 juin 2024 - Yacht Club de l'Odet (YCO) - Bénodet Grade 5A (Sous l'égide de la Fédération Française de Voile)

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1) Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 2) Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (en annexe).
- 3) La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 4) Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 4 pour le rond B - Croiseurs.
- 5) Les règlements fédéraux.
- 6) Le règlement des régates classiques du CCMA (y compris sa charte d'éthique), les règles de la jauge classique JCH, les règles de classes pour les quillards de sports et dériveurs, en particulier les règles des classes métriques pour le Challenge Métrique et la charte du Yacht Club Classique.
- 7) En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaut.
- 8) Les mesures sanitaires de prévention et d'hygiène en vigueur au moment du Rendez-vous de la Belle Plaisance s'appliqueront.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 1) Les instructions de courses seront disponibles le jeudi 27 juin 2024 à partir de 15H00 au club house du Yacht Club de l'Odet.
- 2) Les instructions de courses seront affichées selon la prescription fédérale.
- 3) Les instructions de course seront disponibles sur le site www.yco-voile.fr

3. COMMUNICATION

- 1) Le tableau officiel d'information sera situé au club house du Yacht Club de l'Odet.
- 2) [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tout concurrent de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 1) Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation (Division 240) :
 - Basique : Rond C - Dériveurs.
 - Côtière : Rond A - Métriques et Rond B - Croiseurs.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 2) La régata est ouverte aux yachts et bateaux monoques, sans restriction de taille. Ils sont répartis en différentes classes ou catégories et doivent répondre aux caractéristiques suivantes :
 - **Croiseurs** : entrent dans ce groupe les yachts dont la vocation est la croisière ou la course croisière. On distingue :
 - o Classe 1 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non-industrielles, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis-à-vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériel des espars, de la coque, du lest ou des plans anti-dérive ou modification substantielle du plan de voilure et du grément).
 - o Classe 2 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non-industrielles, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.

- o Classe 3 : Yachts conçus entre le 31-12-1968 et le 31-12-1974 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31-12-1974, conformes à leurs plans d'origine.
 - o Classe 4 : Yachts ne répondant pas aux critères des classes 1, 2, 3, conçu entre le 31 décembre 1974 et le 31 décembre 1982 construits à l'unité ou en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31 décembre 1982, conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux conçus ultérieurement « dans l'esprit des yachts classiques classe 1-2 » sont incorporés à cette classe.
- Nota : Pour être pris en compte dans le classement annuel du CCMA les bateaux doivent aussi répondre aux critères suivants :

- Les voiles doivent être fabriquées par assemblage cousu de panneaux visiblement tissés carré (type 1 ou 2 tel que défini dans le règlement JCH (article 6)).
- Les espars, mâts et bômes doivent être en bois, aluminium ou acier.
- **Quillards de sport, voiliers de classes ou de séries** : entrent dans cette catégorie
 - o Les quillards construits selon les jauges métriques (12m JI, 8m JI, 6m JI, 5,5m JI...).
 - o Ou séries (Dragon, Requin, Cormoran, Caravelle, Aile...) établies avant le 31/12/1953.
 - o Ou assimilables au sens de la Belle Plaisance.
 - o Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs classes ou séries.

- **Dériveurs** : entrent dans cette catégorie
 - o Les dériveurs dont les caractéristiques sont antérieures au 31/12/1952.
 - o Ou assimilables au sens de la Belle Plaisance (Mini JI).
 - o Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs classes ou séries.

Les yachts sont définitivement admis dans l'un ou l'autre de ces groupes après avis favorable du comité organisateur.

- 3) Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent majeur la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

- Pour chaque concurrent mineur :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c. Chaque bateau doit produire un certificat valide de l'année en cours d'adhésion à sa classe pour les monotypes et respecter les règles du Challenge Métrique ou de la Jauge Classique Handicap pour les bateaux participant en temps compensé.
- 4) Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site du club (lien) et en réglant les frais d'inscription requis en ligne par carte bancaire ou par virement, avant le 16 juin 2024 au Yacht Club de l'Odet. Les instructions de courses, flammes, etc., seront remises aux inscrits ayant un dossier complet. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

- 1) Les droits requis sont de 40 € par bateau et 60 € par membre d'équipage.
- 2) À partir du 17 juin 2024, un supplément de 30 € sera appliqué aux droits requis par bateau pour inscription et/ou paiement tardif.
- 3) En cas de désistement après le 16 juin 2024, une somme forfaitaire de 50 € sera conservée.
- 4) Le Yacht Club de l'Odet et la Ville de Bénodet assurent aux concurrents la gratuité des pontons et du parking remorque du samedi 22 juin 2024 au samedi 6 juillet 2024.

6. PUBLICITÉ

- 1) [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 2) La publicité des concurrents sera restreinte de la façon suivante : aucun marquage, logotype, dessin ou signe distinctif, destiné à faire référence à une société ou un organisme, ne sera autorisé sur une quelconque partie des yachts.

7. PROGRAMME

PROGRAMME 2024

Jeudi 27 juin 2024 :

- 09h00 à 12h30 : Grutages (prendre contact avec l'YCO).
- 15h00 à 19h00 : Confirmation d'inscription.
- 19h00 : Briefing des équipages et cocktail d'ouverture.

Vendredi 28 juin 2024 :

- 8h30 à 9h30 : Confirmation d'inscription.
- 10h30 : Premier signal d'avertissement : Une ou plusieurs courses à suivre.
- 18h00 : Découverte de l'Odet avec buffet langoustines offert en rivière.

Samedi 29 juin 2024 :

- 10h00 : Parade en baie au profit de la SNSM.
- 10h30 : Premier signal d'avertissement : Une ou plusieurs courses à suivre avec escale aux îles Glénan ou autre site.
- 18h30 : Concours de manoeuvres.
- 20h30 : Dîner des équipages (tente, port de Penfoul).

Dimanche 30 juin 2024 :

- 10h00 : Premier signal d'avertissement : Une ou plusieurs courses à suivre.
- 16h00 : Remise des Prix et Pot offert par la Mairie de Bénodet (tente, port de Penfoul).

Lundi 1^{er} juillet 2024 :

- 10h00 à 12h30 : Grutages (prendre contact avec l'YCO).

- 2) Il n'y a pas de limitation dans le nombre de courses par jour.
- 3) Le dimanche 30 juin 2024, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13H30.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 1) Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 2) Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du jeudi 27 juin 2024 à 18H00.
- 3) Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 4) L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré : Armement de sécurité, voiles, grément, coque, appendices.
- 5) [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

9. LIEU

L'épreuve sera courue dans une zone de course située entre la pointe de Penmarc'h et la pointe de Trévigon. Les abords de l'archipel des Glénan feront partie intégrante de la zone de course. Se référer à l'annexe ci-jointe.

10. LES PARCOURS

Les parcours seront de types côtiers (de 5 à 30 milles nautiques) ou construits (Distance entre bouées de 0,5 à 1.25 milles nautiques).

11. SYSTEME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

- 1) Le système de classement sera le système de points à minima.
- 2) Trois courses devront être validées pour valider la compétition.
- 3a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

- b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 4) Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 5) Un minimum de 5 bateaux est nécessaire pour faire une série monotype. Les classements se feront alors par classe et en temps réel.

13. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon de l'YCO.

14. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15. EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent veiller à rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port par la capitainerie.

16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17. PROTECTION DES DONNÉES

- 1) Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 2) Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manoeuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19. PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers de chaque série.

20. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1) Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.
- 2) Pour les grutages, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par le Yacht Club de l'Odet. Les bateaux qui seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage, devront fournir une attestation de décharge de responsabilité de manutention signée par le skipper ou le propriétaire. Le matage et le dématage seront effectués par les équipages.



Charcuterie - Boucherie - Plats cuisinés
Le traiteur de toutes vos réceptions
familiales ou professionnelles
Bénodet - Pont-l'Abbé - Quimper

Rendez-vous sur notre boutique en ligne :
www.ravalec-traiteur-eboutique.fr

02.98.57.01.02
contact@ravalec-traiteur.fr

